

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 30 Juin 2025

FG/MV
2025-120

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 30 juin à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le Mardi 24 juin 2025 et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 21 - Représentés : 5 - Absent : 1

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatier, M. David Revert (*à partir de la délibération n°2025-57*), M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguilé, Mme Dominique Vignesoult, M. Pascal Simon, M. Jacques Taque, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, M. Hervé Huchet, Mme Rébecca Babilotte, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Eléonore de la Grandière (*à partir de la délibération n°2025-54*), Mme Fabienne Rubin

ETAIENT REPRESENTES : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), Mme Isabelle Drong (pouvoir à Mme Vatier), Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à M. Aguilé), Mme Claude Barsotti (pouvoir à Mme Fresnais), M. d'Achon (pouvoir à Eléonore de la Grandière)

ETAIT ABSENT : M. Jean-Pierre Deval

Le Conseil Municipal désigne Martine Guillon comme Secrétaire de séance.

.....

ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU MUSEE VILLA MONTEBELLO

Soucieux de proposer de nouvelles activités au sein du musée, telles que des activités sportives et de bien-être, des séances de yoga vont être programmées.

Certaines modifications de fonctionnement sont également intervenues depuis la rédaction du règlement intérieur en 2020, comme la fermeture du site annexe de la « Galerie du Musée ».

Enfin, la réglementation en vigueur évoluant, certaines adaptations sont prises en compte et intégrées dans le règlement intérieur du musée, telle que l'interdiction de fumer dans le parc du Musée Villa Montebello.

Des modifications ont été apportées, notamment dans le préambule et les articles n°1 et 12.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animations, Affaires culturelles et Communication du 20 juin 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur du Musée Villa Montebello en raison des modifications intervenues dans le fonctionnement du service, du fait de nouvelles activités proposées dans l'établissement et du fait es évolutions de la réglementation en vigueur,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** l'actualisation du règlement intérieur du Musée Villa Montebello, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **Autorise** le Maire ou un adjoint le représentant, à effectuer toutes les démarches ou formalités et à signer tout acte afférent à l'exécution de cette décision.

Le Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

.....
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE